

**CONTRAT DE REDYNAMISATION DE SITE DE
DEFENSE DE L'EX-BASE AERIENNE 112**



**SYNDICAT MIXTE
NORD REVOIS**



Table des matières

Table des matières	2
Liste des signataires	3
Visas	3
Synthèse	4
Préambule.....	5
1. Diagnostic territorial	6
2 - Axes stratégiques du Contrat de Redynamisation	19
3. Engagements financiers	24
4. Gouvernance, suivi et évaluation	26
Signature des partenaires	27
Annexes : Annexe 1 Potentiel de création d'emploi	28
Annexe 2 Fiches actions	33

Liste des signataires

Entre :

L'ETAT,

Représenté par le Préfet de la Région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne

ET

Le Syndicat Mixte du Nord Rémois, représenté par son Président

Reims Métropole, représenté par sa Présidente

La Chambre d'agriculture de la Marne, représentée par son Président

Visas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2335-2 ;

Vu la circulaire du Premier Ministre n° 5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées.

Vu la délibération n° CC-2013-101 du 27 Mai 2013 de Reims Métropole

Vu la délibération n° CS 2013-06 du 24 Juin 2013 du Syndicat Mixte du Nord-Rémois

Vu la délibération n° S-2013-16 du 26 Juin 2013 de la Chambre d'Agriculture de la Marne

Synthèse

L'élaboration du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRDS) de l'ex-base aérienne 112 traduit la volonté de conforter l'ensemble du territoire du Nord Rémois dans son essor grâce à :

- d'une part, l'engagement de l'État à accompagner le départ de l'Armée de l'Air et compenser ses effets sur le territoire,
- d'autre part, l'opportunité de mener un projet de reconversion ambitieux autour d'une programmation urbaine de qualité, associant mixité des usages et des fonctions, accompagnement de filières d'activités, création d'emplois et réalisation d'équipements structurants pour le territoire et le bassin de vie rémois.

Le territoire de l'ex base aérienne 112 est une opportunité pour le développement du nord du pays rémois, territoire attractif et particulièrement bien desservi.

Ce Contrat de Redynamisation se présente comme une opportunité à saisir pour accompagner le développement de filières d'activités et de grands projets d'équipement. Cette opération doit favoriser l'émergence d'une polarité structurante au Nord de Reims, dédiée notamment aux filières de l'éco-développement, et dont l'ensemble des installations et des équipements publics ou privés intègrent les règles d'intégration paysagère et de haute qualité environnementale.

Projet partenarial porté par le Syndicat Mixte du Nord Rémois, le schéma d'aménagement du site sera organisé autour de 4 pôles principaux : un pôle énergie durable, un pôle tertiaire (loisirs, patrimoine, tourisme,), un pôle d'excellence industrielle et un pôle d'agriculture. Intégré dans le projet urbain Reims 2020, le projet Marne 2020, il s'inscrit dans le développement du grand territoire du G10, perspective stratégique et métropolitaine pour Reims et sa région.

Le Contrat de Redynamisation a trois axes stratégiques :

- Conforter et développer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire du Nord Rémois en favorisant la diversification et l'ancrage d'activités existantes ;
- Faire émerger de nouveaux couloirs de développement entre Reims Métropole, le pôle Industrie et Agro-Ressources (IAR) et l'ex-base aérienne 112, futur pôle d'excellence éco-industrielle ;
- Transformer l'ex-base aérienne 112 en futur pôle éco-industrie et éco-tertiaire.

Préambule

Le fait générateur : la fermeture de la Base Aérienne 112

Le territoire du Nord Rémois doit aujourd'hui faire face aux bouleversements liés à l'arrêt, en juillet 2011, conformément au plan national de restructuration des sites de Défense, de l'activité militaire et aérienne de la Base Aérienne 112 (BA 112).

Ce site de 540 hectares, situé au cœur de l'aire urbaine de Reims, sur les communes de Bétheny, Brimont et Courey dans la Marne, était en 2008, avec 1 514 postes (1 427 militaires et 87 personnels civils), le quatrième employeur de la Marne après le Centre Hospitalier Universitaire, les services municipaux de la ville de Reims et la maison de champagne Moët et Chandon. La fermeture de la BA112 a généré une perte d'emplois, directs et indirects, évaluée à 2 040 emplois environ.

Le départ des personnels et de leurs familles a concerné l'ensemble des communes du bassin rémois, qui accueillait huit militaires et civils sur dix (contre un sur dix dans le bassin du Laonnois situé à proximité). Au sein du bassin rémois, ces derniers se concentraient à Reims, commune de résidence de 630 militaires et civils, 265 logeant sur la base et 55 résidant dans des logements à Bétheny, Brimont et Courey.

Les effets économiques de cette fermeture⁽¹⁾ sont à nuancer eu égard au nombre limité d'emplois indirects et induits affectés. Les entreprises prestataires ne réalisaient qu'une faible part de leur chiffre d'affaires avec la BA112, alors que de nombreuses commandes relevaient de marchés nationaux passés par le Ministère de la Défense.

Afin de compenser les impacts économiques et démographiques de la fermeture de la base aérienne 112, un important dispositif d'accompagnement a été mis en place par le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD). Ce CRSD entraîne la mise en œuvre du Fonds de Restructuration de Défense (FRED) et du Fond National d'Aménagement du Territoire (FNADT), qui accompagne les créations d'emploi dans le périmètre d'application du CRSD, soit sur le territoire du Nord Rémois.

Le projet concerne cinq collectivités territoriales (Conseil Général, Communauté d'Agglomération Reims Métropole, communautés de communes de la Plaine Bourgogne et de la Vallée de Suippe), regroupée au sein du Syndicat Mixte du Nord Rémois dont la cinquième est une intercommunalité en voie d'émergence identifiée par le Schéma Départemental de Coopération Interecommunale (SDCI), adopté le 19 décembre 2011, par la fusion, notamment, des communautés de communes des deux Coteaux et de la Colline, comprenant les communes de Courey et de Brimont.

Périmètre d'application retenu pour la mise en œuvre du CRSD

Le périmètre d'application du présent CRSD couvre le territoire d'action du syndicat mixte du Nord Rémois.

Durée du contrat

La durée du présent contrat est de trois ans, à compter de sa signature par chacune des parties, reconductible une fois par un avenant portant sur deux années au maximum.

(1) Direction régionale de Champagne-Ardenne. La base aérienne 112 - Un effet limité sur l'activité économique. INSEE Flash n°104 de juin 2009

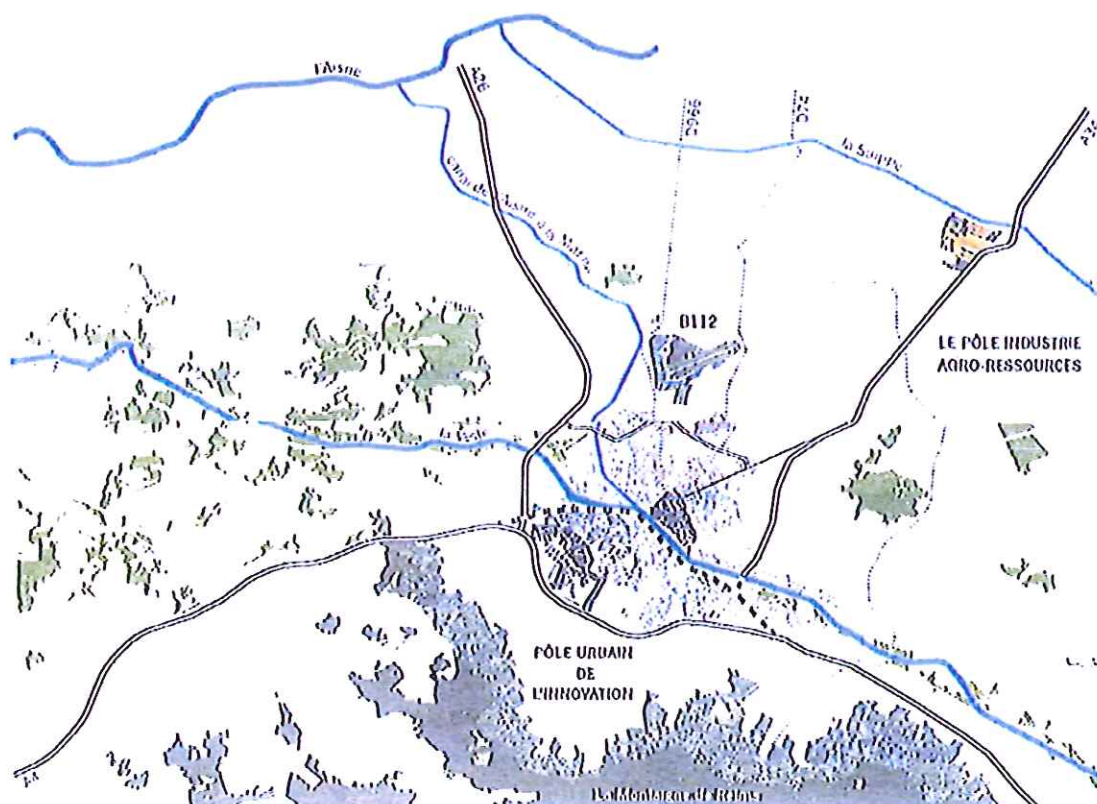
1. Diagnostic territorial

1.1 Le territoire du Nord Rémois dans son environnement

Le périmètre d'application retenu pour le présent CRSD est le territoire du Syndicat Mixte du Nord Rémois, territoire suscitant depuis la fermeture de la base aérienne 112 et la levée de son Plan d'Exposition aux Bruits (PEB), l'intérêt de nombreux porteurs de projet. Cet espace, particulièrement préservé sur le plan environnemental et paysager, est doté d'une instance de gouvernance, le syndicat mixte du Nord Rémois, dont la présidence est assurée par le président du Conseil Général de la Marne. Son périmètre de compétence intègre également le site agro-industriel de Pomacle-Bazancourt du pôle mondial de compétitivité Industrie & Agro-Ressources (I.A.R).

Sous l'impulsion du président du Syndicat Mixte et de la présidente de Reims Métropole, ce territoire fait l'objet de nombreux échanges et études dont l'aboutissement sera la conclusion d'un schéma d'organisation territoriale, qui alimentera le projet d'aménagement et de développement durables du Scot du pays rémois, dont la procédure de révision est engagée depuis mars 2012.

Le territoire de l'ex base aérienne 112 constitue une opportunité pour le développement du nord du pays rémois du fait de sa proximité immédiate avec l'agglomération rémoise, de sa visibilité depuis des axes routiers d'importance et de son potentiel d'inter-modalité. A l'interface entre l'agglomération de Reims et son tissu rural, futur pôle de développement économique majeur, la reconversion économique du site de l'ex base aérienne 112, est, de par son importance, une opération comparable au développement du pôle urbain de l'innovation situé au sud de l'agglomération rémoise. Les axes de développement économique retenus pour la reconversion du site de l'ex BA112 s'intègrent dans le cadre de la stratégie de développement durable du Nord Rémois.



Le territoire du Nord Rémois sous l'influence de nombreuses dynamiques



Le territoire du Nord Rémois : un territoire attractif, particulièrement bien desservi, dont les espaces naturels et agricoles sont encore préservés.

Englobant la Communauté d'agglomération de Reims Métropole et les Communautés de communes de la Plaine de Bourgogne et de la vallée de Suippe, ce territoire est délimité par les voies structurantes de circulation que sont les autoroutes A26 à l'Ouest et A34 à l'Est. Il est traversé par le canal de l'Aisne à la Marne et la ligne de Train Express Régional Troyes-Reims-Charleville qui dessert la gare de Bazancourt.

Au-delà des infrastructures existantes, le territoire du Nord Rémois dispose d'un fort potentiel de développement économique du fait de la présence d'un site majeur du pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries et Agro-Ressources (Pôle agro-ressources de Pomacle- Bazancourt) et de l'émergence de nombreux projets portés par les collectivités territoriales, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et Épernay.

Sous l'influence de nombreuses dynamiques (spatiale, démographique, économique...), le territoire du Nord Rémois doit être considéré à différentes échelles territoriales:

- A l'échelle du Grand territoire, il est au cœur d'un système urbain regroupant près d'un million d'habitants, résultant de la mise en réseau de dix agglomérations (G10), afin de rivaliser d'attractivité face aux territoires dynamiques de l'Europe du Nord (Benelux), de l'Allemagne rhénane et de l'Île-de-France.
- A l'échelle de la région de Reims, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durables du Scot du pays rémois dont la révision est engagée.
- A l'échelle des territoires à urbaniser, le devenir du Nord Rémois peut être orienté selon les propositions issues du grand projet urbain Reims 2020, visant à l'élargissement et la

transformation de Reims grâce à la réalisation d'équipements structurants et l'organisation de nouvelles centralités, en particulier dans sa périphérie.

Enfin, concernant précisément le site de l'ex-base aérienne 112, la levée du Plan d'exposition au bruit ouvre la voie au développement d'un nouveau pôle d'équipements et d'activités, dans le cadre d'orientations de programmation adoptées par le Syndicat Mixte du Nord Rémois, dont le présent CRSD doit permettre une présentation détaillée.

Marne 2020 : une perspective stratégique pour Reims et la Métropole

L'objectif de Marne 2020 est de valoriser les atouts du département tant sur le plan humain, que sur les aspects physiques et économiques afin de préciser les axes de progression pour la décennie en cours. Cette action d'anticipation s'appuie sur trois piliers d'un développement :

- L'accueil, pour mettre en avant la qualité de vie, le patrimoine historique et naturel du département afin d'attirer de nouvelles populations mais également d'ancrer les jeunes Marnais sur le territoire,
- L'intelligence, pour faire de la Marne un département pionnier et innovant, s'appuyant sur les qualités de son passé pour préparer l'avenir, et notamment dans les secteurs des agro-ressources ou encore des échanges et de la logistique,
- L'équilibre ou le choix d'un département responsable et solidaire soucieux de préserver le socle du développement territorial.

Dans cet objectif d'équilibre transparait également l'idée d'un travail sur les mobilités, d'un maillage du territoire par des pôles d'équilibre tout en renforçant le pôle rémois comme la locomotive et la porte d'entrée du département.

Ce dernier point est un enjeu stratégique pour gagner plus de lisibilité à l'échelle euro-régionale. Cela passe par une animation de l'ensemble du territoire de l'agglomération rémoise et au-delà, puisque le réaménagement du Nord-est rémois est une condition nécessaire pour l'existence de cette métropole. Dans ce contexte, la transformation de la BA 112 est une opportunité rare et un foncier important pour accueillir des projets d'envergure nationale, condition pour passer de l'échelle intercommunale à l'échelle métropolitaine.

La région de Reims: Caractéristiques majeures et orientations de développement

La région de Reims occupe de façon traditionnelle une position de carrefour entre l'Europe du Nord (Benelux), l'Allemagne rhénane et le sillon rhodanien, à faible distance de l'Île-de-France.

Située dans le nord-ouest de la Marne, la région de Reims regroupe près de 289 000 habitants sur les territoires de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole (16 communes) et des 134 communes rurales du Pays rémois, couvrant une superficie totale de 1 406 km². Avec une densité moyenne de 205 habitants au km², la région de Reims présente une densité trois fois plus importante que la moyenne départementale (69 habitants au km²) et conforme à la moyenne des autres pays.



Le Pays rémois dans son environnement géographique, DDT de la Marne

Les caractéristiques démographiques de la Région de Reims

Les études de l'INSEE confirment deux phénomènes modifiant la géographie humaine de ce territoire et les relations existant entre le Pays rémois et l'agglomération de Reims :

- L'accélération de la polarisation du territoire. Le nombre de communes sous l'influence de l'aire urbaine⁽²⁾ de Reims est passé de 78 à 597 en 30 ans, dans un contexte de mobilité croissante des individus et des entreprises. Les déplacements quotidiens (trajets domicile-travail, sorties, loisirs) les migrations résidentielles et les multiples liaisons inter ou intra-entreprises (transport de biens et de marchandises) ont fortement augmenté en volume et en fréquence en dix ans.

La Communauté d'agglomération de Reims Métropole subit une inversion des flux migratoires au bénéfice des espaces ruraux et périurbains. La perte démographique de l'agglomération rémoise a représenté 2,4% de sa population totale entre 1999 et 2007, baisse affectant essentiellement la ville de Reims (-3 681 habitants). La croissance démographique rurale a donc permis le maintien d'une dynamique démographique positive du Pays rémois.

- le vieillissement de la population rémoise, bien que la ville reste attractive, en particulier pour les catégories jeunes et étudiantes, rend nécessaire de maîtriser la périurbanisation et le mitage des espaces ruraux pour maintenir les équilibres sociaux, économiques et environnementaux de la région de Reims.

Si cette dernière a pu maintenir son autonomie vis-à-vis du système urbain parisien, elle doit préserver sa cohérence notamment en rétablissant l'attractivité de la ville-centre et en ralentissant les migrations vers les espaces ruraux. Sur le plan économique, il s'agit de retenir davantage de jeunes diplômés et d'attirer de nouveaux créateurs de richesses grâce à la qualité de l'offre territoriale (patrimoine, grands équipements, transports collectifs, offre de formation) et à l'amélioration du cadre de vie.

Les caractéristiques économiques de la Région de Reims

Le maintien des activités productives constitue l'un des défis économiques de la région de Reims.

L'industrie reste l'un des principaux employeurs privés au sein d'un territoire de tradition agricole et viticole (23 % des emplois privés, soit près d'un emploi sur quatre, relèvent de l'industrie pour une moyenne nationale comprise entre 18 % et 15 %). Pourtant, le pôle d'emploi de Reims (100 000 salariés), comme le reste de la Champagne-Ardenne, connaît une érosion certaine de l'activité industrielle, se traduisant par l'externalisation des fonctions annexes à la production, le recours croissant à l'intérim et la récurrence des restructurations qui affectent l'appareil productif local.

Comme au niveau national, l'emploi salarié industriel a connu une forte baisse entre 1990 et 2006, avec la disparition d'un emploi sur quatre.⁽³⁾ En réponse, l'économie du bassin rémois a su prendre, depuis la fin des années 1990, le virage de la tertiarisation et de la diversification de son tissu industriel. En dépit de ses atouts (réserves foncières disponibles, coûts d'implantation relativement bas) et de la proximité du bassin de consommation parisien, le territoire est confronté à une double difficulté.

⁽²⁾ L'INSEE utilise la notion d'aire urbaine pour décrire la périurbanisation autour d'une ville-centre

⁽³⁾ Direction régionale de Champagne-Ardenne. Atlas industriel de la Champagne-Ardenne, INSEE Dossier n°26, novembre 2009

Au plan structurel, la montée de la concurrence économique entre territoires pour l'accueil des grands établissements et fonctions supérieures (services aux entreprises, recherche-enseignement) continue de s'aviver.

Au plan conjoncturel, plusieurs événements majeurs ont affecté l'emploi dans un contexte de net ralentissement de l'économie mondiale. En sus de la fermeture de la base aérienne 112, de grandes entreprises spécialisées dans les domaines techniques, scientifiques, pharmaceutiques ou communicationnels, ont cessé leurs activités. Ainsi, près de 6 500 emplois salariés ont été supprimés dans la Marne depuis le déclenchement de la crise.⁽⁴⁾

Le pôle d'emploi de Reims doit étendre son offre de services et d'équipements dans les domaines stratégiques de la formation et l'innovation (particulièrement dans les différents segments de la bio-économie), et privilégier dans ce but le facteur attractivité qu'est la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

La recherche et l'innovation doivent devenir le moteur du développement économique de la Région rémoise. Des passerelles entre laboratoires et entreprises innovantes sont créées par la mise en place, d'une part, d'un Pôle urbain de l'Innovation dont le grand campus né du regroupement de l'Université et de l'installation de Reims Management School et d'autre part, de la consolidation du site agro-industriel du pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries et Agro-Ressources (IAR).

Ce pôle IAR développe l'innovation industrielle sur les agro-ressources à travers des projets collaboratifs fédérant les industriels, la recherche publique, la formation et le monde agricole. A vocation mondiale, le pôle IAR génère des collaborations entre ses adhérents et des partenaires étrangers.

A court terme, trois grands défis devront être relevés : défi alimentaire, défi climatique et défi énergétique. Une des clés de réponse se trouve dans l'adaptation et la mobilisation des agro-ressources en faveur d'alternatives durables et renouvelables. Pour répondre à ces trois défis, le pôle IAR valorise l'innovation végétale pour la conception des produits et matériaux biosourcés de demain nécessaires à la fabrication de biens de la vie courante.

Le pôle IAR contribue ainsi à ouvrir de nouveaux marchés pour les produits issus de la biomasse, traitée par les bio raffineries.

4 axes stratégiques, marchés cibles, structurent les activités du pôle IAR :

- Les agro matériaux
- Les biomolécules
- Les biocarburants avancés
- Les ingrédients.

Les projets soutenus par le pôle IAR s'appuient sur le modèle de la bio raffinerie ou raffinerie du végétal.

Le pôle IAR fédère plus de 230 adhérents, acteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'industrie de Champagne-Ardenne et de Picardie :

- dont une cinquantaine d'entreprises internationales (Air Liquide, Arkema, GDF-Suez, Cristal Union, Faurecia, L'Oréal, Roquette, Soufflet Groupe, Tereos, Total, Veolia Environnement, Vivescia...),
- près de 48 % de PME/TPE/ start-up,
- Plus de 20 centres de recherche ou de formation, dont l'Université Reims Champagne-Ardenne, l'École Centrale Paris, AgroParisTech, Reims Management School, l'Université de Picardie Jules-Verne, l'Université Technologique de Compiègne et celle de Troyes, le CNRS, l'INRA et l'Institut Français du Pétrole Energies Nouvelles,

- Plus de 20 institutions locales, dont les chambres de commerce et d'industrie et toutes les chambres d'agriculture départementales ainsi que Reims Métropole.

Promouvant le concept de bio-raffinerie territorialisée, le pôle IAR réunit aujourd'hui toutes les compétences et les technologies d'extraction, de transformation et de formulation des composants de la biomasse permettant d'accompagner la réalisation de projets innovants, depuis le laboratoire jusqu'au développement industriel.

⁽⁴⁾ Direction régionale de Champagne-Ardenne, Évolution de l'emploi dans la Marne, INSEE Flash n°151 - juillet 2012

La mise en révision du Scot

Un Scot en cours de révision.

Le Scot du Pays Rémois détermine depuis 2007 les orientations du développement de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole et du Pays rémois.

Au plan de l'organisation générale de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés, le document d'orientations générales issu du Scot préconise la localisation de grands équipements métropolitains à proximité immédiate de l'agglomération, sous condition de desserte par des infrastructures de transports, d'accessibilité par les modes de déplacements doux et d'insertion dans un projet d'ensemble. Il promeut également la qualité des zones d'aménagement destinées aux équipements ou aux activités économiques selon des conditions particulières de traitement des espaces publics, d'accessibilité (modes doux, personnes à mobilité réduite..) et d'intégration paysagère (règles devant être inscrites aux documents d'urbanisme lors de leur révision). L'application de normes de haute qualité environnementale doit également renforcer la qualité des opérations.

Enfin la préservation des équilibres écologiques s'impose à toute nouvelle opération d'aménagement. Le Scot entend préserver les terres disponibles et soutenir la vocation agricole du Pays rémois.

En mars 2012, le Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de la Région Urbaine de Reims (S.I.E.P.R.U.R) a mis ce Scot en révision dans le but d'enrichir le projet de territoire, en prenant en compte:

- Les évolutions réglementaires issues notamment de la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE), qui diversifient les champs de compétence des Scot : limitation des consommations de terres agricoles, protection des espaces naturels, développement commercial, développement des technologies numériques.
- Les évolutions propres au territoire rémois, notamment dans le Nord Rémois : fermeture de la BA 112, abrogation du Plan d'Exposition au Bruit qui résultait de l'activité de la Base, et développement du pôle de compétitivité IAR. L'émergence de ces nouveaux territoires de projet bouleverse les équilibres territoriaux identifiés en 2007 et oblige à reconsidérer le projet de territoire mis en œuvre dans le Scot.

Le projet urbain REIMS 2020 : Une vision partagée de l'avenir

Afin d'imaginer au mieux son avenir à l'horizon 2020, la Communauté d'agglomération de Reims Métropole a lancé une consultation en 2007 ayant abouti au choix de trois bureaux d'études dirigés chacun par un architecte-urbaniste de renom (Messieurs Panerai, Devillers et Fortier).

Le projet « Reims 2020 », dévoilé au public en décembre 2010, dessine la ville autrement, en privilégiant la mixité fonctionnelle des quartiers (travail, loisirs, commerces, habitat...), la maîtrise des conséquences de l'étalement urbain et la volonté de créer un modèle de ville praticable, partagé et vivable pour tous : la ville des proximités.



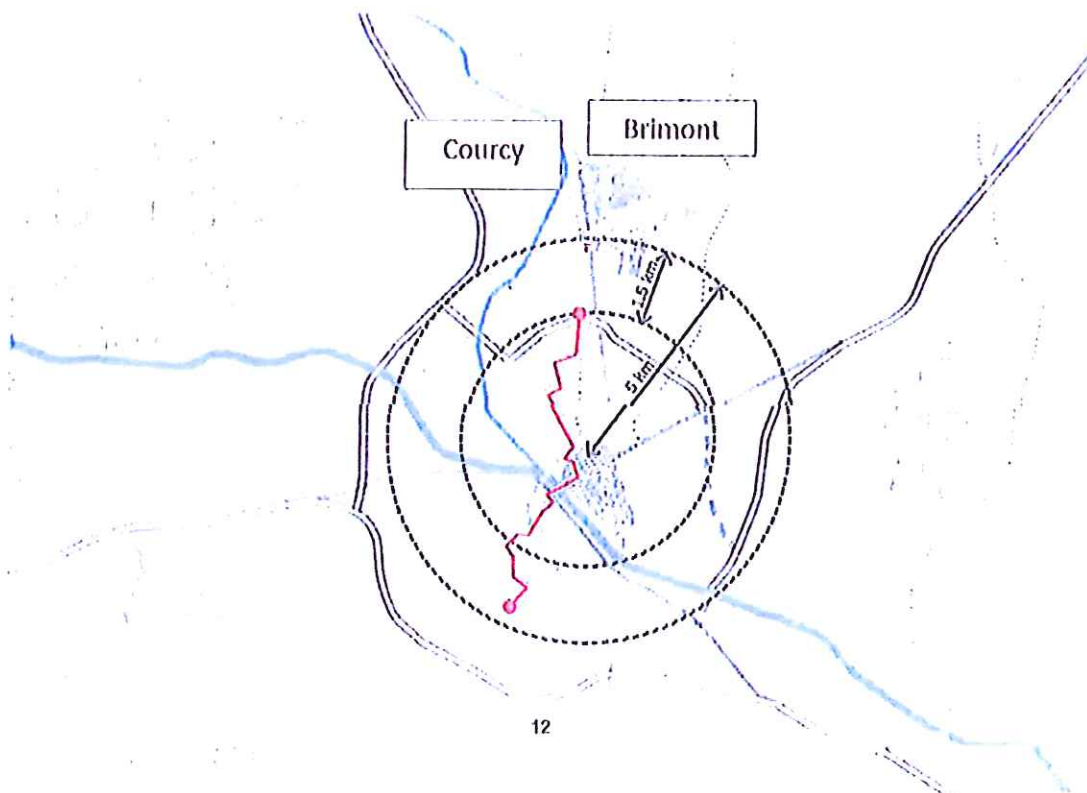
Par la promotion de projets d'aménagement, comme l'extension du centre-ville ou la construction de nouveaux quartiers, d'espaces verts et de 15 000 logements sur la période 2011-2020, Reims 2020 souhaite attirer de nouveaux habitants en cœur de l'agglomération. Il s'agit de répondre au défi majeur de l'attractivité, posé par des étudiants et des jeunes actifs qui quittent trop souvent l'agglomération rémoise pour d'autres territoires.

Les élus ont, dans le même but, souhaité étendre l'offre économique à destination des entreprises situées au nord de l'agglomération rémoise, au cours de la prochaine décennie, en proposant d'y organiser les infrastructures et les grands équipements nécessaires à l'implantation de nouvelles activités productives et tertiaires (loisirs, tourisme, culture...).

La reconversion de l'ex-base aérienne 112 s'inscrit naturellement dans l'expansion du territoire du Nord Rémois et constitue un des trois territoires à enjeux de Reims 2020.

L'ex-Base Aérienne 112

La vitalisation de ce site, situé à 5 km du centre de Reims et à 1,5 km de la limite nord de



L'agglomération rémoise, est fondamentale pour le développement du territoire du Nord Rémois.

Les études menées dans le cadre du grand projet urbain « Reims 2020 » proposent que la reconversion du site de l'ex base aérienne 112 soit coordonnée avec les autres pôles d'expansion de l'agglomération rémoise (dont le pôle agro-industriel) et la réalisation d'équipements structurants.

Parmi les orientations proposées, la mixité fonctionnelle du site constitue un point fort du projet d'ensemble à réaliser. Le sport, les loisirs, les éco-industries ou les activités agricoles sont privilégiées de manière à y trouver un terrain propice à leur développement.

Alors que 100 hectares de terre agricole sont d'ores et déjà exploités par huit agriculteurs des communes voisines, le projet urbain « Reims 2020 » propose que cette superficie soit pérennisée et complétée par un nouveau périmètre réservé à l'agriculture raisonnée.

Un pôle lié au patrimoine et à la culture serait installé sur le site –avec la création d'une Cité du Patrimoine Scientifique et Technique- et pourrait accueillir, sur 20 000 m², les réserves muséographiques d'institutions prestigieuses. Outre la conservation et la gestion des collections, la Cité du Patrimoine assurerait leur restauration, les visites du public, des animations, voire la mise en place d'une chaire universitaire de l'innovation et l'histoire des techniques. Ce pôle pourrait réunir d'autres activités : un centre d'étude et de conservation archéologique, les réserves visitables de musées rémois et une centre d'expérimentation et d'acquisition de références pour la mutation de l'agriculture marnaise.

Les études préalables et de programmation ayant pour objet de définir les modalités précises d'occupation du site, les conditions de sa viabilisation et de son accessibilité, sont prévues dans le cadre d'une action inscrite dans le CRSD.

1.2 Le CRSD : Une opportunité à saisir pour accompagner le développement de filières d'activités et de grands projets d'équipement

L'organisation de la gouvernance

Un comité de site plénier a été mis en place en 2009 avec la mission d'assurer le pilotage du processus de reconversion du site et l'établissement du Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD). Présidé par le Préfet de la Marne, il regroupe les parlementaires, les représentants des services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales concernées et les acteurs économiques et sociaux.

Une équipe de projet animée par la Direction départementale des territoires de la Marne et regroupant des techniciens locaux de haut niveau a été mise en place, de fin 2010 à fin 2011, pour identifier des pistes de reconversion pour l'ex-base aérienne 112.

Cette équipe a été dissoute à la suite de la création du Syndicat Mixte du Nord Rémois (arrêté préfectoral du 18 juillet 2011), qui assure désormais le pilotage du processus de reconversion. Présidé par le Président du Conseil Général, le Syndicat Mixte du Nord Rémois (SMNR) regroupe les Communautés de communes de la Plaine de Bourgogne et de la Vallée de Suippe, la Communauté d'agglomération de Reims Métropole et le Département de la Marne. Il pourrait accueillir la communauté de communes qui sera créée au nord de Reims au 1^{er} janvier 2014, conformément au schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le Préfet le 19 décembre 2011, et prendre en compte ses projets.

Le SMNR a pour objet l'étude et la réalisation d'opérations déclarées d'intérêt syndical sur le territoire du Nord Rémois. Il coordonne, à ce titre, l'ensemble des opérations d'aménagement de l'ex-base aérienne 112, du site agro-industriel du Pôle de compétitivité à vocation mondiale Industrie & Agro-Ressources, situé au cœur des Communautés de Communes de la vallée de la Suippe et de

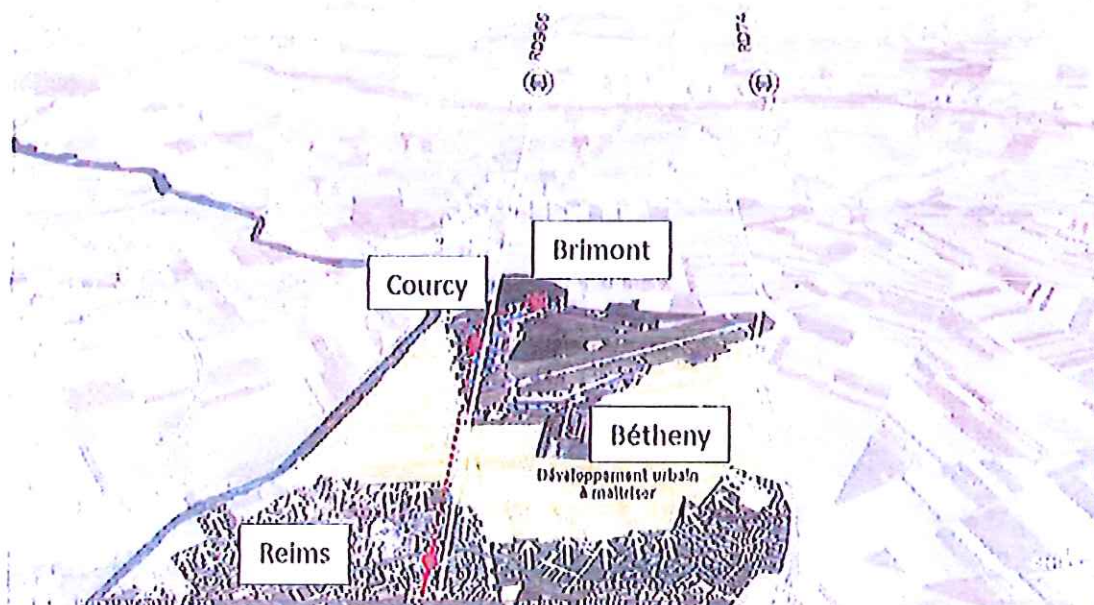
la Plaine de Bourgogne.

Le schéma d'organisation du Nord Rémois : Une démarche partenariale

Une vision stratégique du Nord Rémois a été définie par le SMNR, avec le concours de l'agence d'urbanisme et de développement de la région de Reims. Elle détermine un schéma d'organisation du territoire du SMNR en fonction des diverses échelles de territoire et en considérant les enjeux suivants:

- Affirmer le Nord Rémois dans la dynamique de développement métropolitaine
 - Équilibrer le développement en termes d'offres d'équipements, services, activités entre les pôles structurants du territoire.
 - Soutenir l'emploi en favorisant les activités économiques émergentes.
 - Améliorer l'accessibilité multimodale :
 - Envisager le raccordement de la rocade nord de Reims à l'A34 et au nord rémois ;
 - Etudier la mise en place d'une desserte minimale en transport en commun depuis l'agglomération rémoise

- Inscrire la dynamique de développement à l'échelle locale
 - Accompagner le développement par une offre de services, d'équipement et de logement, et par la préservation du cadre de vie.
 - Renforcer la coopération, en poursuivant la mutualisation des équipements et en développant des complémentarités d'action entre les institutions, les entreprises et les associations.
 - Structurer et rationaliser le développement
 - Préserver les espaces naturel, forestier et agricole.
 - Anticiper les besoins, phaser le développement.
 - Modérer la consommation d'espace, densifier.
 - Polariser le développement, soutenir les pôles de développement existants, tendre vers une concentration d'activités plutôt que vers un étalement, privilégier la proximité.



(Source étude BRS)

Outre les éléments de cette vision stratégique présentée ci-avant, l'enjeu du CRSD est également de compenser les impacts économiques et démographiques de cette décision de fermeture. Un important dispositif d'accompagnement sera donc mis en place au travers du CRSD avec l'objectif affiché de créer de l'emploi au travers des projets qui seront financés ou aidés dans ce cadre et par ces mesures exceptionnelles.

Les orientations stratégiques du schéma d'aménagement de l'ex-base aérienne 112

En application du projet urbain « Reims 2020 », l'agglomération rémoise envisage d'urbaniser un espace important situé entre le sud de l'ex BA112 et le nord de la partie urbanisée de l'agglomération rémoise.

Les élus du SMNR souhaitent développer sur le site de l'ex BA112 un parc éco-industriel dont la vocation est de rassembler des industries de construction durable (matériaux et procédés), de déconstruction / recyclage et des structures de formation sur les métiers correspondants. Compte tenu du relatif enclavement du site, une reconversion de l'infrastructure aéroportuaire en axe routier, et son raccordement à l'Autoroute A26 et au réseau routier départemental structurant sont envisagés.

Un pôle tertiaire centré sur des activités de loisirs et touristiques est envisagé sur le secteur bâti de la BA 112, en relation avec le pôle d'excellence industrielle à créer.

Le site de l'ex-base aérienne 112 doit être un trait d'union entre un terroir d'excellence agricole (le Pays Rémois) et l'agglomération rémoise. Un pôle dédié aux sciences et techniques agricoles est envisagé. Il s'agit de faire émerger de nouveaux modèles économiques, qui préserveront l'environnement et la biodiversité, tout en assurant la productivité et la compétitivité des exploitations agricoles de demain.

Enfin, sur les espaces les plus pollués ou imperméabilisés, il est envisagé de développer un pôle énergies renouvelables afin d'alimenter, d'une part, les activités industrielles présentes sur le site, d'autre part les activités qui se développeront au sud de l'ex BA 112.

Les élus du SMNR ont donc approuvé un schéma d'aménagement du site de l'ex-base aérienne 112 structuré autour de 4 pôles principaux:

- Pôle énergie durable
- Pôle éco-tertiaire (loisirs, patrimoine, tourisme)
- Pôle d'excellence éco-Industriel
- Pôle agricole

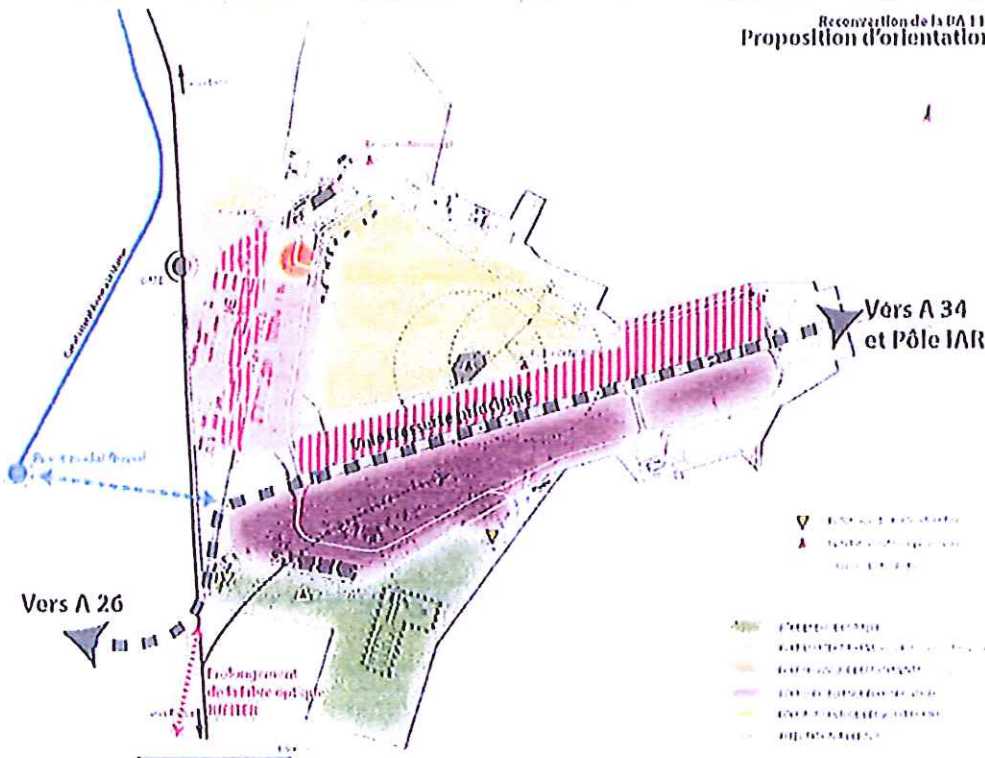
L'implantation de grands équipements publics et privés est donc prévue sous la conduite du SMNR, dans le cadre d'une opération d'ensemble comprenant la réalisation des voies de circulation, le raccordement du site aux réseaux (eau, assainissement, fibre optique,...) et la desserte du site en transport collectif.

Cette opération d'ensemble devra également répondre à une stratégie globale, initiée par les acteurs du territoire, composée autour de trois axes :

- Développer et conforter l'attractivité et le dynamisme économique du territoire du Nord Rémois en favorisant la diversification et l'ancrage d'activités existantes.
- Faire émerger de nouveaux couloirs de développement entre Reims Métropole, le site agro-industriel du pôle IAR et l'ex-BA 112, futur pôle d'excellence éco-industriel.
- Créer sur le site de l'ex-BA 112 un futur pôle éco-industrie / pôle éco-tertiaire.

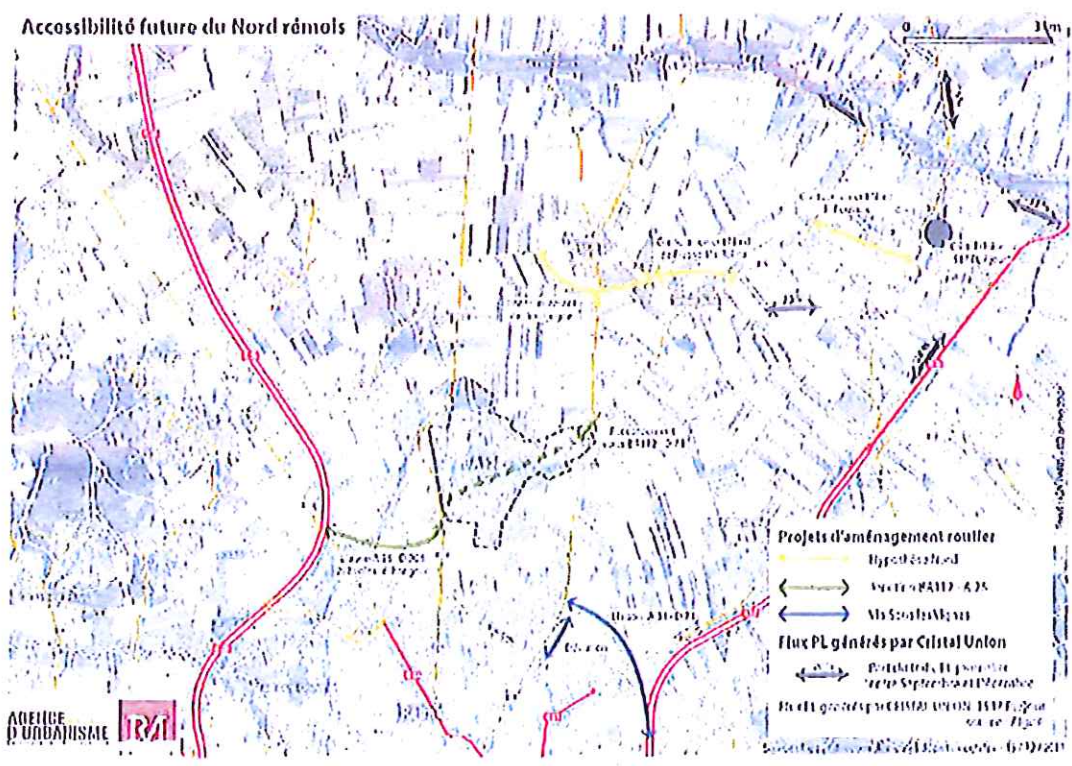
Enfin, cette opération d'aménagement permettra la valorisation des terrains et bâtiments libérés par l'Armée de l'air et devra s'appuyer sur une ingénierie de projet permettant le suivi et la coordination des actions prévues (aménagement des infrastructures, dépollution pyrotechnique et industrielle) et de l'ensemble des procédures administratives (mise en compatibilité des documents d'urbanisme, études environnementales, études d'impact, etc.).

Reconversion de la DA 112 Proposition d'orientation



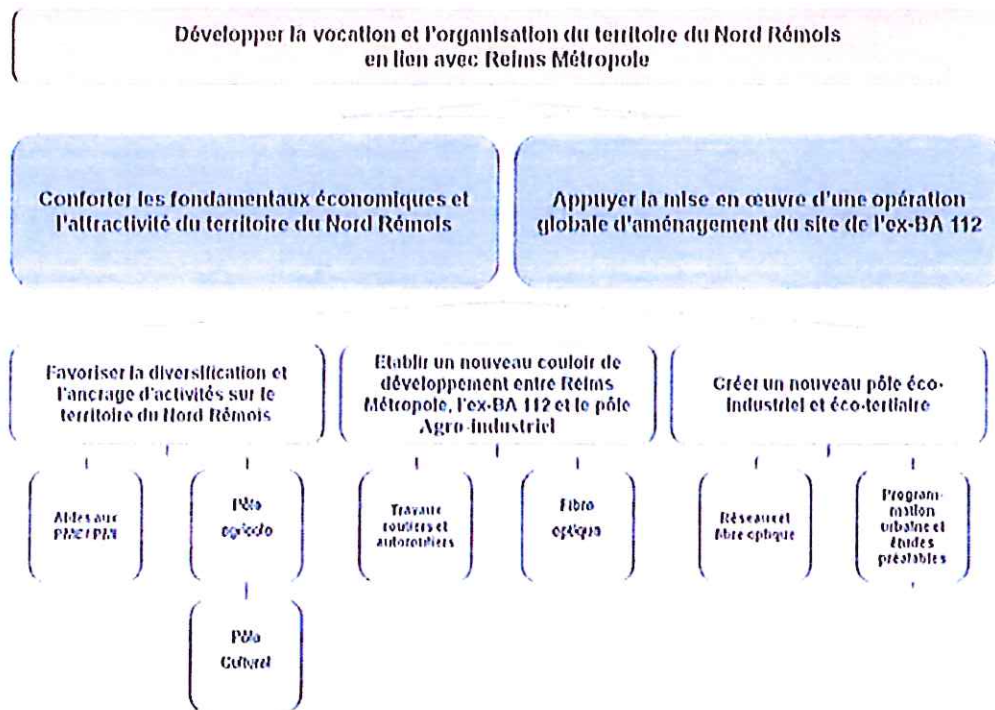
122

Accessibilité future du Nord rémois



Le projet qui en découle peut être ainsi schématisé :

Le CRSD : une réponse aux enjeux de développement du territoire et de reconversion de la BA 112



Source : DIZ Consulting

2 - Axes stratégiques du Contrat de Redynamisation

Pour développer le dynamisme économique du territoire du Nord Rémois, les actions d'accompagnement du présent contrat suivront les axes stratégiques suivants :

- développer et conforter l'attractivité et le dynamisme économique du territoire du Nord Rémois en favorisant la diversification et l'ancrage d'activités existantes,
- faire émerger de nouveaux couloirs de développement entre Reims Métropole, le pôle IAR et l'ex-BA 112, futur pôle d'excellence éco-industrielle,
- créer sur le site de l'ex-BA 112 un futur pôle éco-industrie / pôle éco-tertiaire.

AXE 1 : Développer et conforter l'attractivité et le dynamisme économique du territoire du Nord Rémois en favorisant la diversification et l'ancrage d'activités existantes

La mise à disposition des crédits du Fonds de Restructuration de Défense (FRED) permet d'appuyer les projets de développement et de diversification de petites et moyennes entreprises. Parallèlement, l'implantation de grands équipements emblématiques de l'identité rémoise doit servir de signal quant à l'amorce d'une opération de reconversion ambitieuse, fondée sur les principes de diversité des usages et de mixité fonctionnelle. Les actions suivantes seront mises en œuvre :

- **Soutien à l'implantation et au développement d'activités porteuses d'emplois nouveaux (dispositif FRED)**

Le Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED) apporte des soutiens financiers aux très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME), petites et moyennes industries (PMI), sous la forme d'aides à la création d'emploi à temps plein (hors transfert), d'aides à l'investissement et d'aides au conseil et à la formation.

Le FRED servira à conforter l'attractivité et le dynamisme économique du territoire du Nord Rémois, par la création d'au moins 200 emplois à temps plein dans les 3 ans, en favorisant la diversification et l'ancrage des activités présentes, grâce à un accompagnement financier adapté et à la création d'activités nouvelles.

- **Étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'un centre d'expérimentation et d'acquisition de références sur le site de l'ex-base aérienne 112 pour préparer la mutation de l'agriculture Marnaise, notamment en cohérence avec le développement agro-industriel du Nord Rémois**

L'ex-BA112 doit être le trait d'union entre un terroir d'excellence agricole (le Pays Rémois) et l'agglomération rémoise. L'implantation sur ces terrains d'un centre d'expérimentation et d'acquisition de références, en réseau, valorisera les activités économiques agricoles et agro-industrielles déjà existantes, en particulier celle du pôle IAR voisin.

- **Pôle Culturel- Implantation d'une Cité du Patrimoine scientifique et technique sur le site de l'ex-base aérienne 112 de Reims.**

Dans le cadre du schéma d'aménagement de la reconversion de l'ex-BA112 de Reims, un pôle écotertiaire regroupant des activités dans les domaines culturel, du tourisme et des loisirs est envisagé. La dimension culturelle de ce pôle est particulièrement significative, s'articulant autour de la Cité du Patrimoine scientifique et technique, du Centre de Conservation et d'Études et du Service Archéologique de Reims Métropole.

Le projet de la Cité du Patrimoine regroupe le Conservatoire National des Arts et Métiers, la Cité des sciences et de l'industrie, le Palais de la Découverte, le Musée de la Musique, le Musée de Radio France, le Musée de la RATP, l'Observatoire de Paris le Musée de la Poste, le Musée de Travaux Publics, le Muséum national d'histoire naturelle.... Celui-ci est fondé sur le besoin d'une gestion rationalisée et économique des réserves de collections de ces institutions nationales, actuellement dispersées en Ile de France dans des conditions qui ne permettent pas leur mise en valeur.

Ce projet a pour vocation de constituer un centre de diffusion de culture scientifique et technique à partir des réserves visitables de ces musées, regroupées dans un espace de collections patrimoniales valorisées par un cheminement et une mise en valeur architecturale pour le grand public. En outre, il est prévu le développement d'un pôle d'enseignement des métiers de la restauration d'œuvres afin de permettre de comprendre et apprendre les métiers techniques d'hier et d'aujourd'hui.

L'implantation du projet de CCE et du Service d'archéologie de Reims métropole dans la continuité de la Cité du Patrimoine renforce la synergie et la cohérence du projet.

Cette action implique la réalisation des prestations suivantes :

- D'une part toutes les études préalables :
 - Réalisation du programme (désignation Assistance à Maîtrise d'ouvrage, constitution des cahiers des charges maîtrise d'œuvre,...)
 - Réalisation du dossier Projet Scientifique et Culturel visant à définir la politique globale du musée en matière de conservation des collections et de diffusion auprès du public.
- D'autre part l'adaptation des bâtiments et équipements induits par la première phase d'accueil des réserves non visitables de la cité du patrimoine.

- **Pôle Culturel – Service archéologique de Reims Métropole et Centre de Conservation et d'Étude**

La mise en place d'un ensemble réunissant le Service Archéologique de la Métropole et le CCE sur le territoire de l'agglomération rémoise permet d'envisager d'une part, la poursuite des opérations de diagnostics et de fouilles, d'autre part la conservation pérenne, l'étude et la valorisation des mobiliers archéologiques issues des opérations actuelles et à venir et de celles menées au cours de ces 40 dernières années sur ce territoire.

- Déménagement du service archéologique de Reims Métropole (première tranche):
- Création d'un Centre de Conservation et d'Étude (CCE) (seconde tranche).

La vocation d'un Centre de Conservation et d'Étude est de mettre en œuvre la conservation pérenne, l'étude et la valorisation des collections archéologiques. Il vise à répondre sur du long

terme et de manière adéquate aux besoins et aux spécificités patrimoniales du territoire rémois.

Le C.C.E est destiné à stocker :

- d'une part les mobiliers archéologiques résultant d'anciennes fouilles
- d'autre part, les mobiliers archéologiques des fouilles récentes en cours d'étude au Service Archéologie de Reims Métropole et des fouilles futures sur une durée de 25 ans.

Une première tranche fonctionnelle sera réalisée dans le cadre du CRSD.

AXE 2 : Faire émerger de nouveaux couloirs de développement entre Reims Métropole, le pôle Industrie et Agro-Ressources et l'ex-BA 112, futur pôle d'excellence éco-industriel

Améliorer et accélérer la circulation des hommes, des biens et des marchandises sur le territoire du Nord Rémois est indispensable. L'accès au site marnais du Pôle de Compétitivité Industries et Agro-Ressources depuis l'agglomération rémoise doit être amélioré, et la desserte routière et multimodale nécessaire à la reconversion du site de l'ex-BA 112 doit être prévue. La réalisation d'équipements nouveaux doit donc être étudiée pour renforcer la cohérence du schéma routier, encourager simultanément les transports collectifs, en fonction du développement du site, de la montée en charge du nombre d'entreprises présentes et d'utilisateurs installés. Dans ce but, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- **Projet de reconversion de la piste de l'ex-BA 112 en axe routier structurant**

L'amélioration de l'accessibilité routière du site de l'ex-base aérienne 112 à partir des voies de grande circulation existantes et la transformation de la piste aéronautique supposent l'esquisse d'une liaison routière entre l'Autoroute A26 et la Route Départementale 74. Ce nouvel axe routier structurant peut bénéficier de la piste de l'ex-BA 112.

L'action doit également soutenir la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement global du site, mieux irriguer les grands pôles de développement du territoire Nord Rémois et accompagner le projet de desserte multimodale prévu par le CRSD.

- **La création de déviations routières au Nord-est du Pays Rémois**

La création de déviations routières doit permettre le contournement des communes de Bourgogne, Pomacle et Fresne-lès-Reims et améliorer l'accès au Pôle de Compétitivité Industries et Agro-Ressources. Il s'agit de faire aboutir à bref délai les études techniques nécessaires à une prise de décision sur la faisabilité technique et économique de ces travaux de déviation. La création de ces déviations doit, d'une part, faciliter la circulation des biens et des personnes entre le pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources, la Route départementale 966 et l'ex-BA 112, d'autre part compléter la stratégie de desserte globale du territoire du Nord Rémois.

- **Extension des réseaux très haut débit de l'agglomération Rémoise vers le site agro-**

Industriel de Pomacle-Bazancourt, étude financière

Cette étude financière vise à préciser les aspects organisationnels, juridique et financier du projet de création d'une infrastructure ouverte permettant aux opérateurs de télécommunication d'offrir des services de communications électroniques à très haut débit sur le parc agro-industriel de Pomacle-Bazancourt et sur le futur parc Les Sohettes - Val des Bois

- **Extension des réseaux très haut débit de l'agglomération Rémoise vers le site agro-industriel de Pomacle-Bazancourt, réalisation de l'infrastructure**

Ce projet d'aménagement numérique du territoire vise la création d'un réseau d'initiative publique constitué par la pose d'une infrastructure de fibres optiques (« fibres noires »). Ce réseau de collecte reliera le NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) du parc d'activité de la Croix Blandin (Reims), d'une part, au parc agro-industriel de Pomacle-Bazancourt (émanation du Pôle de compétitivité IAR) et, d'autre part, au futur parc « Les Sohettes - Val des Bois » aménagé par la CCI de Reims et Epernay. Il sera également connecté au NRA d'Isles-sur-Suippes.

Cette infrastructure de collecte, mutualisée, raccordera les réseaux de desserte irrigant les parcelles de ces deux parcs. Elle permettra à l'ensemble des opérateurs télécoms déjà présents sur le réseau JUPITER de l'agglomération de Reims d'offrir des services de communications électroniques, innovants et compétitifs aux entreprises, aux centres de recherche & développement ainsi qu'aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur ces deux parcs (Centre d'Excellence en Biotechnologies Blanches de l'École Centrale Paris et Chaire Agro-Biotechnologies Industrielles d'AgroParisTech, notamment).

L'optimisation de son tracé permettrait également de desservir en haut, voire très haut débit les parcs d'activité de Cernay-les-Reims, Witry-les-Reims, Caurel, le raccordement de Pomacle et de Lavannes. A terme, il pourrait être complété pour boucler la desserte numérique de la BA 112.

Cette infrastructure de fibres optiques sera louée aux opérateurs télécoms qui opéreront eux-mêmes les services, générant ainsi des recettes pour couvrir les frais de gestion et de maintenance par le maître d'ouvrage, et l'amortissement de l'investissement.

AXE 3 : L'ex-BA112 : futur pôle éco-industriel / pôle éco-tertiaire

La conversion de l'ex-BA 112 doit permettre de maîtriser l'expansion urbaine de l'agglomération rémoise en direction du territoire du Nord Rémois et réunir les conditions d'une opération de haute qualité répondant à toutes les exigences environnementales, paysagères et fonctionnelles. Dans ce but, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- **Les études préalables et de programmation urbaine de l'ex-Base aérienne 112**

La fermeture de l'ex-BA 112 offre au territoire du Nord Rémois une ressource foncière importante et attractive. La mise en révision des documents d'urbanisme applicables (Scot du Pays rémois et PLU des communes concernées) conditionne l'implantation d'activités et de grands équipements publics et privés. La réalisation d'études préalables et de programmation urbaine permettra de mettre en cohérence des projets à venir grâce à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement,

la définition des programmes, l'adaptation des documents d'urbanisme et la conduite de diagnostics et d'études nécessaires à une opération globale d'aménagement. Cette mission d'étude prendra en compte les orientations adoptées par le SMNR tout en organisant le fonctionnement ultérieur du site et l'implantation cohérente de projets d'activités et d'équipements. Le calendrier de l'opération d'aménagement intégrera à cet effet l'ensemble des actions prévues au CRSD.

- **Extension des réseaux de l'agglomération Rémoise vers le site de l'ex-BA 112**

La viabilisation de l'ex-BA 112 implique le financement de l'ensemble des études et travaux de raccordement aux différents réseaux (eau, assainissement et fibre optique) nécessaires à une opération d'aménagement globale et à l'implantation d'activités économiques (eau potable, assainissement, téléphonie et réseaux numériques à très haut débit). Il s'agit d'apporter l'ensemble des ressources techniques sur le site et de définir leurs modalités de gestion, préalables à l'implantation et au développement d'activités et d'équipements publics et privés.

Potentiel de création d'emplois :

La mise en œuvre du CRSD permettra de créer, pendant ses trois années d'application, 363 emplois directs* ainsi que 90 emplois indirects** et induits***.

A moyen terme (20 à 30 ans), il est estimé que la mise en œuvre du CRSD permettrait de favoriser la création dans le Nord Rémois de 5553 emplois directs* et 4663 emplois indirects** et induits***.

Ces estimations sont justifiées et précisées dans les tableaux figurant en annexe 1 " Synthèse du potentiel de création d'emploi ".

**Emplois directs : emplois créés directement par l'ouverture d'un équipement ou entreprise.*

***Emplois indirects : emplois générés dans les établissements ou entreprises sous-traitantes sur le lieu de travail ou de résidence.*

****Emplois induits : emplois générés par les dépenses des nouveaux consommateurs sur le lieu de travail ou de résidence.*

3. Engagements financiers

L'État s'engage :

- A doter de 3M€ le CRSD de l'ex-BA 112, sur l'enveloppe réservée aux contrats de redynamisation des sites de défense ;
- A reconnaître une priorité, dans sa programmation budgétaire, aux projets concourant à ce contrat.